



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du mardi 21 juin – 18h

Présents : MARCOUX-LESTIEUX Patricia, COURTIOUX Vincent, DEVERRIERE Cécile, ROCHETTE Pierre, BARDU Jean-Claude, NIVARD Lionel, FAISANT Patrick, FROMENTIN Gwenaëlle, BRACHET Xavier, FREDAGUE-POUPON Martine, BARLOT Elisabeth

Absents représentés : Fabienne LASNIER, Aurore SAVIGNAT, Laura BARDU et Jean-Louis CONTE ont respectivement donné un pouvoir à Vincent COURTIOUX, Patricia MARCOUX LESTIEUX, Patrick FAISANT et Martine FREDAGUE-POUPON.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers votants : 15

ORDRE DU JOUR :

- 1- Bâtiment Multi-Associatif au Stade : désignation d'un architecte

Secrétaire de séance : P. Rochette désigné à la majorité

Approbation du PV de la séance du 31 mai 2022 :

Madame le Maire liste les modifications et corrections qui ont été apportées suite aux différentes demandes de conseillers municipaux.

Le procès-verbal est approuvé à la majorité.

1- Bâtiment Multi-Associatif au Stade : désignation d'un architecte

Mme le Maire informe que le projet de construction d'un bâtiment multi associatif à proximité du stade se poursuit.

Pour rappel, le montant des travaux de ce bâtiment est estimé à 359 000 € HT et celui des honoraires d'architectes à un montant inférieur à 40 000 € HT. Un devis estimatif des travaux avait été demandé à l'entreprise BSA pour permettre de solliciter les différentes demandes de subvention.

Afin de poursuivre sur l'avancement de ce dossier, il y a lieu de désigner un architecte pour pouvoir déposer le permis de construire et lancer la consultation des entreprises.

Après renseignements pris auprès des services préfectoraux dans le cadre de l'attribution des marchés publics, Mme le Maire informe l'assemblée que pour tout marché inférieur à 40 000 € HT, l'acheteur peut recourir à une procédure sans publicité, ni mise en concurrence préalable.

Néanmoins, et ce malgré le caractère non obligatoire, Mme le Maire précise que 4 architectes ont été contactés. Une demande a été adressée par mail à 3 architectes (D A architectures, Freygnac et Atelier 4), l'autre architecte avait reçu la demande via la société BSA.

Le cabinet d'architecte Massicot, nous a fait parvenir une offre qui s'élève à 33 000 € HT, deux autres cabinets n'ont pas répondu malgré le délai de 40 jours laissé pour avoir une réponse et enfin un dernier architecte nous a informé que les délais ne lui permettaient pas de répondre favorablement à notre demande.

Mme le Maire rajoute que suite à cette attribution, le dossier APD (Avant Projet Définitif) sera constitué et qu'un permis de construire pourra être déposé rapidement.

Le conseil municipal décide à la majorité des voix :

- ***D'approuver la désignation de François Massicot architecte DPLG et de ses cotraitants pour être architecte du projet de construction d'un bâtiment Multi associatif au stade.***
- ***D'autoriser Mme le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre soumis par l'architecte***
- ***D'autoriser Mme le Maire à déposer et signer tous documents concernant ce dossier***

Mme le Maire clôture la séance à 19h44.

Le Maire,



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Peyrat de Bellac, Haute-Vienne. The stamp contains the text 'MAIRIE DE PEYRAT DE BELLAC' and '(Haute-Vienne)'. To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink.